



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 66503

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les aides et mécanismes de concours financiers réservés par le Gouvernement français et l'Union européenne en faveur des voyages d'études de découverte et d'approfondissement des institutions européennes en faveur des lycées français. En effet, trop de lycéens en sont encore exclus pour des raisons financières. Il lui demande de préciser les mesures envisagées pour accroître le nombre de bénéficiaire de ces voyages d'études si précieux.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes informe l'honorable parlementaire que les visites des institutions européennes (notamment de la Commission et du Parlement européen) sont organisées très régulièrement et sont entièrement gratuites. La direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne est en charge de l'organisation de ces visites d'information à destination du grand public. Le Parlement européen, instance de légitimité démocratique des peuples de l'Union, est particulièrement attentif à permettre au plus grand nombre possible de citoyens des États membres d'assister à ses travaux. Il organise ainsi des visites groupées ou individuelles à son siège de Strasbourg, ainsi que dans ses deux autres lieux de travail à Bruxelles et Luxembourg. Sont notamment mis à disposition des membres du Parlement européen un quota d'invitation (« parrainage ») et un budget dédié leur permettant de participer au financement (transport, restauration) de visites du Parlement européen par des groupes de visiteurs issus de leur circonscription. Ce sont ainsi 300 000 visiteurs qui sont accueillis chaque année. Des aides des conseils régionaux peuvent le cas échéant être sollicitées par les lycées publics et privés pour financer des voyages destinés à l'étude du fonctionnement de l'Union européenne et de ses institutions, tant à Bruxelles qu'à Strasbourg.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66503

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11855

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2630